



Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Du 25 septembre 2015

Etat de présence

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cellieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de son Maire :

Monsieur Alain VERCHERAND

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BESSON-FAYOLLE Corinne, DAMIZET Ludovic, BONJOUR Gérard, REY André, *Adjoint au maire*, SOUBEYRAND Daniel, *Conseiller municipal délégué* CUISNIER Brigitte, CHARDON Christiane, GRANOTTIER Jean Yves, JACOB Aline, FRANCIA Muriel, PEYRATOU Valérie, THIVILLIER Joël, GOY Nathalie, PEREZ Francis *conseillers municipaux*

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BUSSON Eliane, BOULAT Françoise, MARAS Louis, TARDIEU Marc,

Secrétaire de séance : M. DAMIZET Ludovic.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion précédente, qui est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

1. Création d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe au 1er novembre 2015 en remplacement de la secrétaire en disponibilité

Suite à la mise en disponibilité de Madame Véronique VERNAY pour convenance personnelle pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Août 2015, le Maire propose la création d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe permanent à temps complet destiné à exercer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} novembre 2015. En raison de son expérience dans le travail en mairie depuis une vingtaine d'années Madame RAPHARD a été choisie pour ce poste.

Le conseil municipal accepte l'embauche de Mme RAPHARD à l'unanimité.



2. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2015 pour avancement de grade d'un employé

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en remplacement du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2015 pour l'affectation de Monsieur Denis FONTVIEILLE qui remplit les conditions pour passer au grade supérieur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

3. Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter de SA STEF LOGISTIQUE GIVORS

Monsieur le Maire informe que la SAS STEF LOGISTIQUE GIVORS a demandé l'autorisation d'exploiter un bâtiment logistique sur le territoire de la commune de LORETTE, rue Adèle Bourdon.

Selon l'article R512-20 du Code de l'Environnement « le conseil municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée et celui de chacune des communes dont le territoire est atteint par le rayon d'affichage, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête », il convient de se prononcer sur cette implantation.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande présentée par la SAS STEF LOGISTIQUE GIVORS

4. Présentation du PLU

Madame Anne Marie VERDIER du cabinet Epures présente le plan de zonage de la commune suite aux études faites pour le Plan Local d'Urbanisme. Cette carte a été établie suivant les orientations définies par le conseil municipal, la volonté de stabiliser la population, la protection des espaces agricoles, le développement de l'emploi local, la protection des richesses naturelles et des paysages.

Une fois ce document arrêté par le conseil municipal, il sera transmis à l'Etat et à Saint Etienne Métropole. Ils auront trois mois pour donner leur avis. Si celui-ci est favorable, une enquête publique sera organisée, et après, cette carte sera retravaillée ou approuvée pour devenir opposable.



5. Transformation de la communauté d'agglomération SAINT ETIENNE METROPOLE en communauté urbaine

Monsieur le Maire présente la demande de transformation de la communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole en communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2016 ainsi que la modification des statuts.

Les conseillers communautaires titulaires conservent leur mandat pour la durée de celui-ci restant à courir, au sein du conseil de la communauté urbaine.

L'ensemble des Communes membres de la communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole doivent se prononcer, sur le projet d'extension de compétences.

Le conseil municipal approuve la transformation de la communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole en communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2016.

6. Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 60 250 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation de la TVA

Le maire propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un contrat de prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du prêt sont les suivantes :

Montant du Prêt : 60 250 €

Durée d'amortissement : 27 mois

Dates des échéances : décembre 2017 et avril 2018

Taux d'intérêt : 0 %

Le conseil municipal décide de contracter le prêt à taux 0%

7. Régime indemnitaire des régisseurs de recettes ou d'avances

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales.



En ce qui concerne Cellieu Madame Solange LAURENT est régisseur de la cantine et de la médiathèque. Il est proposé de lui allouer une indemnité de 120 € annuel pour la régie cantine et 110 € annuel pour la régie médiathèque. Le conseil municipal décide d'allouer cette indemnité dès 2015.

8. Reprise voirie consorts MOURIER

Suite à la réalisation d'un lotissement sur la propriété MOURIER, les consorts MOURIER souhaite que la voirie de ce lotissement soit rétrocédée à la commune de CELLIEU.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

9. Questions diverses

- La lampe route de la Cognetière vers le N° 462 ne fonctionne pas
- La fin des travaux du bâtiment « La Picotine » est prévue pour fin février 2016
- Travaux « Les Terrasses du Pilat » : l'ouverture des plis aura lieu en octobre 2015, les travaux débuteront en mars 2016 et dureront 14 mois pour être terminés fin 2017.
- Présentation du projet Voisins Vigilant : La brigade de gendarmerie de Saint Paul en Jarez souhaite mettre en place le concept « voisins vigilants » sur la commune, une réunion sera organisée pour informer la population.
- Projet d'installation de vidéosurveillance au stade des Roches
- Madame CHRISTMANN Pascale a demandé une disponibilité d'un an à compter du 24 Août 2015, elle est remplacée par Madame Pascale GALUP ;
- Energie solaire : une réunion d'information aura lieu le 2 novembre 2015 sur le projet d'une centrale villageoise solaire sur Cellieu.
- Migrants : individuellement, tout le monde peut accueillir des migrants. Au niveau communal, nous n'avons pas de logements disponibles (auparavant l'école de Salcigneux avait été utilisée). Une réunion doit avoir lieu prochainement avec le Préfet, il est possible qu'il nous impose de gérer une famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.